

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION DU BUREAU Lundi 20 Décembre 2010 - 9h15 - INRA - CESTAS PIERROTON

Relevé de décisions

Le 20 décembre de l'année deux mille dix à neuf heures trente, les membres du Bureau de l'Association Xylofutur se sont réunis, sur convocation du Président et conformément à l'article 13 des Statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui est annexée au procès-verbal de la réunion.

Membres du Bureau excusés

CASTAGNET Christian, CASTAGNET DUMOU - CHAPERON Henry, CAFSA - DAVEZAC Robert, SMURFIT KAPPA COMPTOIR DU PIN - PINAUDEAU Christian, SYSSO - TASTET Vincent, PFT Aquitaine Bois.

Marc Vincent Président étant excusé, c'est Pierre Morlier, Vice-Président, qui ouvre la séance ; il est assisté de Stéphane Latour, Directeur; Annick Larrieu-Manan, Responsable Animation et Communication Xylofutur; Jean-François Nothias Responsable Développement Xylofutur.

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2010

Le Vice-Président demande s'il y a des remarques particulières et soumet le procès verbal au vote.

Première résolution

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2- BUDGET DE LA GOUVERNANCE 2011 et du CONSEIL SCIENTIFIQUE Autofinancement du Pôle à l'Horizon 2011 (Cotisations et Contributions)

Pierre Morlier donne la parole à Stéphane Latour. Ce dernier indique que le budget 2011 dont il va parler ne sera finalisé qu'après arbitrage des financeurs avec qui la décision finale devra être prise. Il demande l'approbation du bureau sur les principes budgétaires à présenter aux financeurs.

Il rappelle que dans le cadre du contrat de performances l'Etat demande d'atteindre un seuil d'autofinancement de 50. A ce jour l'autofinancement du Pôle Xylofutur est d'environ 25%. Il faut donc développer notablement ce chiffre en moins d'un an et demi pour tendre vers la demande de l'Etat. Le pôle va donc présenter pour discussion avec les financeurs un autofinancement à 35%, donc en progression notable par rapport à 2010.

Compte tenu de ces objectifs il propose de travailler à budget constant (environ 263k€) sauf en ce qui concerne les mises à dispositions (30 k€ estimés) qui seront identifiées dans les dépenses mais aussi dans l'autofinancement (pour environ 2/3 de leur montant)

Il expose plusieurs possibilités pour atteindre l'objectif d'autofinancement :

1/ augmenter le prévisionnel des cotisations (minimum 60 000 €HT) et celui des contributions (7 000 €HT).

Il indique que le barème des cotisations annuelles du Pôle est à peu près deux fois plus bas que ceux qu'appliquent les autres Pôles Français.

Il propose la création d'une tranche particulière « partenariat VIP » pour les institutions et entreprises hors filière (banques, assurances...) pour un montant plancher de 5 000 €HT.

2/ augmenter les mises à disposition de personnel extérieur avec des missions identifiées, il précise que des discussions sont bien avancées notamment avec le CRPF (renforcement de la mission actuelle de Sébastien Drouineau) et l'ESB (élargissement du périmètre). Si les échanges aboutissent, des conventions seront signées avec les deux organismes.

3/ D'autres pistes seront étudiées dès 2011 :

- ⇒ développement des contributions projets ;
- ⇒ recherche de partenariats avec des entreprises hors région ;
- ⇒ benchmarking sur les autres pôles de compétitivité quant à l'autofinancement et la communication ;
- ⇒ possibilité de financements nationaux au niveau professionnel et institutionnels.

Budget du Conseil Scientifique

Stéphane Latour rappelle que chaque année le Pôle Xylofutur verse un montant forfaitaire de 3 500 € TTC à l'INRA qui couvre une partie des frais de fonctionnement du Conseil scientifique (location bureau, tél, frais de papeterie...).

Pour les financements des événements organisés dans l'année notamment la journée Thèses des Bois et à partir de 2011 la journée des Masters, des budgets supplémentaires sont demandés au cas par cas ce qui est impossible à gérer. Au regard des dépenses prévisionnelles présentées par le Conseil scientifique pour 2011, il est proposé qu'un budget **supplémentaire** de 3 200 € TTC maximum soit accordé au Conseil scientifique, incluant 3 prix de 500 € (2 Thèses des Bois et 1 Master).

Deuxième résolution

Le Bureau vote à l'unanimité l'ajout d'une ligne Partenariat VIP (Very Important Partners) à 5 000 € HT sur le barème des cotisations 2011 (Annexe jointe) et valide les principes d'établissement du budget 2011 à finaliser avec l'Etat et le Conseil Régional Aquitaine.

Troisième résolution

Le bureau approuve à l'unanimité le montant du budget 2011 du Conseil Scientifique soit 6 700 € TTC (hors coûts salariaux).

3- ELARGISSEMENT DU POLE

Pierre Morlier prend la parole en préambule à un débat qui va s'ouvrir entre les membres afin de trouver un accord sur la bonne mise en œuvre de la préparation à l'élargissement du Pôle.

⇒ **objectif : présenter des propositions financières et administratives lors de l'AG de septembre 2011.**

Dans un premier temps il faut monter une commission ad hoc dont la première réunion se tiendra le 25 janvier 2011 composée d'adhérents du Pôle (avec possibilité d'une consultation extérieure) ; elle a pour objectifs de :

- ⇒ déterminer les hypothèses de travail en interne :
 - couper ou rester lié avec la FIBA ?
 - conserver le même état d'esprit (industrie locale de tradition).
- ⇒ définir le périmètre géographique :
 - Aquitaine, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Massif Central, Pays Loire , Euskadi
- ⇒ définir le périmètre thématique :
 - Forêt / Bois / Construction, mais reste les questions du positionnement de la « chimie verte » et bois énergie.

- ⇒ interrogations quant à la gouvernance :
- faut-il garder le même type de gouvernance ?
- quel est l'avenir du Conseil Scientifique ?

De nombreuses interventions des membres du Bureau se sont entendues suite à la présentation, notamment :

- *Y. Lesgourgues* : en total accord avec P. Morlier, il insiste sur le fait qu'il faut clarifier l'élargissement et se poser les bonnes questions. Il demande aussi une confirmation de l'Etat quant à cette demande d'élargissement et aux mesures financières qui l'accompagnent.
- *A. Bailly* : il trouve que les partenariats avec et en complémentarité avec les autres Pôles ne sont pas assez développés, en particulier s'agissant du Pôle Fibres dans l'Est.

4- ETAT sur les PROJETS et PARTENARIATS

Jean-François Nothias prend la parole pour présenter cette partie.

- Débat lors de la Commission Chimie :
 - quelle stratégie du Pôle sur cette thématique,
⇒ **réunion des acteurs au plus vite.**
- Peu de projets FUI en cours de montage. Intervention de *G. Vierge* qui relate ses difficultés pour fédérer les acteurs industriels des feuillus autour du projet Above.

Coopérations en cours :

- Partenariat Technologique Européen (PTE) en collaboration avec trois régions (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin) pour identifier les projets significatifs au niveau européen et les entreprises susceptibles d'être intéressées : réunion de lancement le 26 janvier 2011. Obtention d'une subvention de 5000 € et autofinancement de 5000 € (temps passé).
- ABER : le budget est en cours de finalisation. Budget de 300 k€ pour le pôle (autofinancement de 60 k€ avec 30 jours de temps à passer pour l'animation).
- Réseau Bâtiment Durable (RBD) : coopération en cours pour atteindre au plus vite les objectifs du Grenelle, colloque les 2 et 3 février 2011 à Angers avec différentes interventions du pôle, en particulier dans l'atelier réhabilitation coordonné par le Pôle Xylofutur. La convention de coopération sera signée le 3 Février.
- Union des Pôles de la Chimie Verte et du Végétal (UPC2V), dont IAR s'affiche le leader, dans le but de monter des projets en commun. La charte de coopération sera signée le 21 Janvier 2011 à Paris.
- CréadH : collaboration sur certaines thématiques en particulier sur la construction bois. Projet de convention en cours.
- INEF4, projet d'IEED dans le cadre du grand emprunt.

QUESTIONS DIVERSES

Partenariat Aquitaine Cap Métiers

Annick Larrieu-Manan indique que la convention avec Aquitaine Cap Métiers pour la réalisation du catalogue des métiers et de l'exposition permanente est signée.

L'Ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Vice-Président lève la séance à 12h00